

RESTAURANT SCOLAIRE - PAIEMENT

Le service de la restauration du Lycée Professionnel Montesquieu fonctionne en self-service par biométrie du lundi au vendredi.
L'enregistrement de l'empreinte biométrique est réalisé dès la rentrée sur l'ensemble des élèves.

DEMI-PENSIONNAIRE

La demi-pension fonctionne au forfait 5 jours.
(Pour information : le montant annuel de l'année scolaire
2019/2020 = 541 €)

Les familles ont la **possibilité de changer d'avis par courrier**
sous 15 jours en début de chaque trimestre. Ensuite, tout
trimestre entamé est un trimestre dû.

Sont déduits du forfait :

Les périodes de stage, de grève éventuelles, de sorties et
voyages, de maladie supérieure à 15 jours avec certificat
médical ou d'ordre religieux reconnu par le Ministère de
l'Education Nationale, sur demande écrite
du responsable légal.

Tout règlement concernant la demi-pension ou l'internat, peut se faire
par prélèvement SEPA ou chèque bancaire adressé à l'ordre de l'agent
comptable du Lycée Professionnel Montesquieu

EXTERNE

L'élève externe pourra se restaurer exceptionnellement au
restaurant scolaire en faisant le paiement auprès de
l'intendance au plus tard le jour même avant 10h35.

Le repas est payable d'avance (soit 4€) par espèces, chèque, ou
carte bleue (montant minimum 15€)

INTERNE

Nouveauté cette année !

2 forfaits différents
3 nuits ou 4 nuits

(Pour information : le montant
annuel de l'année scolaire
2019/2020 = 1563 € environ)

**AUCUN PASSAGE
AU RESTAURANT
SCOLAIRE N'EST
ACCEPTÉ SANS LE
PAIEMENT
D'AVANCE**

Pour tous renseignements complémentaires, contactez l'intendance du lycée au 04 90 39 74 80